Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHABLAIS VAUDOIS

6,8 millions pour réaliser des mesures urgentes de protection contre les crues du Rhône

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de décret demandant au Grand Conseil un crédit d'investissement de 6'813'000 de francs pour réaliser les premières mesures urgentes de protection contre les crues du Rhône dans la zone industrielle d'Aigle. Ce crédit permettra également d'adhérer pleinement au projet intercantonal Rhône 3, en finançant la part vaudoise aux études.

Les grandes corrections entreprises par les cantons de Vaud et du Valais ces dernières décennies n'assurent plus une protection suffisante comme l'a rappelé, en 2000 par exemple, le débordement du Rhône à Lavey pour atteindre Aigle. Les digues du Rhône sont en effet fragiles et menacent de se rompre en plusieurs endroits. Or, une crue exceptionnelle ou une rupture de digue conduirait à des inondations catastrophiques. Le canton du Valais a entrepris des études de corrections du Rhône étendues à l'ensemble de la plaine et déjà voté le principe des crédits nécessaires.

Soucieux d'anticiper ce risque majeur pour le Chablais vaudois, le Conseil d'Etat a décidé de demander au Grand Conseil un crédit d'investissement afin de réaliser les mesures urgentes pour protéger la zone industrielle d'Aigle, notamment en consolidant les digues sans introduire d'éléments incompatibles avec une gestion future, plus naturelle du fleuve. Ce crédit permettra également d'assurer la coordination entre les deux cantons concernant les études et les procédures liées à l'aménagement du territoire, à la conservation de la nature et du paysage, à l'agriculture, aux améliorations foncières et aux contacts avec les communes. Il permettra aussi de financer la participation vaudoise aux études régionales.

Le coût total de cette première étape s'élève à 10'900'000 francs dont 3'379'000 de subventions fédérales, 708'000 francs de participation des communes et 6'813'000 du canton de Vaud.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 mars 2006

DSE, Charles-Louis Rochat, conseiller d'Etat, 021 316 45 00, Jean-François Jaton, chef du service des eaux, sols et assainissement, 021 316 75 01